



**FEDERATION INTERNATIONALE DE SKI**

**JANVIER 2010**

**La traduction en Français**

**Réalisée par**

**Jean Lou MONTES**

**Président**

**De la**

**Commission Nationale**

**De**

**Ski de Vitesse**

**RIS**

## Deuxième partie du Règlement

Règlement des compétitions Internationales de Ski de Vitesse.

### **1230 Compétitions de Ski de Vitesse**

Ces règles doivent être lues en relation, avec les règles générales relatives, à l'ensemble des compétitions de ski (article 200 et suite- licence F.I.S, qualification, prix ....etc.), aux épreuves de ski alpin (article 600 et suite- répartition des tâches des Juges, les calculs...etc.). Le Règlement qui suit est destiné à clarifier les points spécifiques se rapportant à l'organisation des compétitions de ski de vitesse.

#### **1230 .1 Les Epreuves de Ski de Vitesse**

Elles se disputent dans **trois** catégories bien distinctes :

- Speed one (S1, aussi appelée catégorie classique)
- Descente (SDH, appelée anciennement catégorie production)
- **Junior descente**

**A noter qu'il n'y a pas de catégorie junior en speed one pour les coupes du monde mais que cette catégorie junior S1 existe toujours lors des championnats du monde.** Aucun compétiteur ne peut courir en catégorie S1 s'il n'a pas des points FIS alpin ou ski de vitesse, ou s'il n'a pas disputé auparavant une saison en catégorie descente. Speed one et Descente disputent normalement les mêmes épreuves, mais chaque catégorie se voit attribuer ses propres points FIS et ses propres points coupe du monde .La catégorie Descente se court avec un équipement conforme au règlement alpin descente, sauf précisions supplémentaires données par le règlement FIS de ski de vitesse .**Les coureurs juniors SDH (nés entre 1990 et 1994) comme défini dans l'I C R ne partent pas du même endroit que les coureurs descente séniors.**

### **1231 Organisation**

#### **1231.1 Le Comité de course**

Le comité de course est composé des membres suivants :

- Directeur d'épreuve
- Chef de piste chargé de la sécurité et des secours
- Chef du chronométrage et des calculs
- Secrétaire de l'épreuve

Ceci est la composition minimale pour un comité d'organisation, d'autres membres peuvent être rajoutés si besoin (exemple Médecin de l'épreuve, Juge contrôleur du matériel, Juge chef du protocole...). Le rôle du comité d'organisation est de créer un environnement favorable du déroulement de la compétition, un cadre sur lequel la compétition puisse s'appuyer. Les réunions du comité de course sont ouvertes aux chefs d'équipe et à trois compétiteurs représentants des coureurs, issus d'équipes différentes. Les Chefs d'équipe et les représentants des coureurs sont responsables de diffuser les informations issues de ces réunions à tous les autres coureurs.

## **1231.2 Le Jury**

Il est responsable du bon déroulement des compétitions.

Il se compose de :

- Directeur d'épreuve
- **Délégué Technique** de l'épreuve (président du jury)
- Chef de piste,
- Arbitre (désigné par le comité de course).
- Arbitre assistant (désigné par les chefs d'équipes et les coureurs).

Le Jury est chargé de s'assurer que les compétitions se déroulent dans les conditions de sécurité maximales et en accord avec les règlements F.I.S. Lors du déroulement de l'épreuve, les membres du Jury doivent être reliés par radio. Quand ce sera nécessaire, les décisions du Jury seront prises à la majorité simple avec, en cas d'égalité, la prépondérance du vote du Délégué Technique de l'épreuve. En cas de conditions de sécurité insuffisantes (exemple météo... piste...) le Jury peut décider de la suspension ou de l'annulation de l'épreuve.

## **1231.3 Le Délégué Technique F.I.S**

Un Délégué Technique F.I.S agréé sera désigné par la F.I.S pour chaque épreuve inscrite au calendrier. Pour une Coupe du Monde et un Championnat du Monde, le Délégué Technique F.I.S sera désigné par la Commission Ski de Vitesse de la F.I.S. Pour les courses F.I.S, le Délégué Technique sera désigné par la Commission Ski de Vitesse sur proposition de la Fédération Nationale organisatrice.

La prise en charge du Délégué Technique F.I.S est définie à l'article 600 et suite (exemple 603-4-9) du règlement alpin. Le coût du déplacement, basé sur le moyen de transport le moins coûteux (incluant taxes d'autoroute et prix du parking) doit être convenu avant la mission, entre le comité d'organisation et le Délégué Technique.

# **1232 La piste de Vitesse**

## **1232.1 Homologation**

Chaque piste de vitesse doit être homologuée par la F.I.S comme il est défini dans l'article 650 du règlement alpin « Règles d'homologation des pistes ». Le Délégué Technique F.I.S doit s'assurer que chaque épreuve se court dans les strictes limites de l'homologation de la piste. La piste utilisée ne doit pas être prolongée en dehors des limites fixées par l'homologation.

Des sanctions sont prévues par la F.I.S si le comité d'organisation ne respecte pas ce point.

## **1232.2 Caractéristiques**

De haut en bas la piste comprend trois parties :

- La zone d'élan
- La zone de chronométrage
- La zone de ralentissement et d'arrêt

### **1232.2.1 La zone d'élan**

C'est la partie supérieure de la piste, elle doit comporter trois points de départ différents. La différence (théorique) entre chaque point de départ ne doit pas excéder 15 Km/heure.

### **1232.2.2 La zone de chronométrage**

Les 100 derniers mètres de la zone d'élan sont utilisés pour mesurer la vitesse de chaque concurrent. La distance (100 mètres) doit être mesurée avec précision et fréquemment contrôlée afin d'assurer une mesure correcte de la vitesse .L'O.C. est chargé de certifier l'exactitude de cette mesure au Délégué Technique .

### **1232.2.3 La zone de ralentissement et d'arrêt**

Cette zone doit compter une longueur suffisante par rapport aux vitesses réalisées et ceci de façon à assurer la sécurité des coureurs ;

La pente doit diminuer progressivement.

### **1232.3 Dimensions de la piste**

La piste doit être préparée avec beaucoup attention, avec un soin particulier pour avoir une surface la plus régulière possible (lisse et douce). La piste doit avoir une largeur minimum de 30 mètres sur une zone allant, de 100 mètres au dessus de la zone de chronométrage jusqu'à la fin de la zone de ralentissement et d'arrêt. La largeur de la zone d'élan peut ensuite aller en diminuant progressivement vers le haut de la piste en conservant toutefois un minimum de 5 mètres au sommet.

### **1232.4 Zone Latérale de sécurité**

Une zone de sécurité, fermée de façon appropriée et libre de tout obstacle doit être préparée de chaque côté de la piste de course. La zone latérale de sécurité, au niveau du chronométrage et sur les 100 mètres précédent et suivant la zone de chronométrage doit mesurer au moins 20 mètres pour les épreuves jusqu'à 180 Km/heure et au moins 25 mètres pour les épreuves à plus de 180 Km/heure. La largeur de cette zone de sécurité peut diminuer progressivement vers le haut de la piste sans toutefois être inférieur à trois mètres (3m).

**1232.4.1** A l'exception des marques de pistes et des cellules de chronométrage, rien ne doit se trouver à l'intérieur des zones de sécurité ; aire réservée au Jury, Officiels, entraîneurs, équipements télévision ...etc. doivent se trouver en dehors des zones latérales de sécurité.

### **1232.5 Balisage**

La piste doit être jalonnée de chaque côté par un marquage avec de la teinture , de petits drapeaux ou petites branches de (sapin) et indiquer la fin de la zone de chronométrage et la limite amont jusqu'à laquelle on ne peut faire de virage. Les jalons doivent être positionnés comme suit :

### **1232.5.1 Zone d'élan :**

Des marques vertes latérales.

### **1232.5.2 Zone de chronométrage :**

Des marques latérales rouges. De plus, 2 mètres après la fin de zone de chronométrage, une ligne rouge tracée sur la neige doit être marquée sur toute la largeur de la piste. Cette ligne doit mesurer au moins 30 centimètres de large et être clairement visible depuis le haut de la piste.

### **1232.5.3 Zone de ralentissement et d'arrêt :**

Des jalons verts tous les 3 mètres sur les premiers 100 mètres se terminant par une ligne verte ou bleue, tracée sur toute la largeur de la piste. Cette ligne doit mesurer au moins 30 centimètres de large et être parfaitement visible du sommet de la piste. Les coureurs ne doivent ni freiner ni tourner avant cette ligne. D'autres marques pourront indiquer la fin de la zone de ralentissement mais devront être également espacés de 3 mètres.

### **1232.6 Durée de l'épreuve**

<b>&lt; 180 Km / heure</b>	<b>De 180 à 200 Km / heure</b>
Jour 0 - entraînement non obligatoire	Jour 0 - entraînement non obligatoire
- entraînement officiel obligatoire	- entraînement officiel obligatoire
Jour 1 - premier Run	Jour 1 - premier Run
- second Run	- second Run
- troisième Run	- troisième Run
Jour 2 - demi-finale	Jour 2 - quatrième Run
- finale	- cinquième Run
Jour 3 - journée de réserve	- demi-finale
	Jour 3 - finale
	Jour 4 - journée de réserve

Sous réserve de l'accord du comité d'organisation, le jury peut rajouter des jours de réserve au programme. **Dés qu'un jour de course est annulé un jour de réserve doit être utilisé.** Si une compétition doit être annulée, les organisateurs doivent donner l'information le plus tôt possible, de préférence 10 jours au moins avant la date prévue pour l'épreuve. Si l'épreuve est reportée, une date doit être communiquée au moment du report.

### **1232.7 Double Coupe du Monde**

Deux Coupes du Monde peuvent être disputées en 3 jours de course dans une même station et sur une même piste, à condition que la vitesse de la première épreuve soit inférieure à 180 Km / heure et que les coureurs qui ont disputé la première épreuve (entraînement et course) soient les mêmes qui participent à la seconde Coupe du Monde. Si deux épreuves sont disputées, le programme s'établit comme suit :

Jour 0	- entraînement non obligatoire
Jour 1	- entraînement officiel obligatoire - premier Run de course - second Run
Jour 2	- troisième Run - demi-finale (première Coupe du Monde) - finale (première Coupe du Monde < à 180Km/h)
Jour 3	- demi-finale (seconde W.C) - finale (seconde Coupe du Monde)
Jour 4	- journée de réserve

## **1233 Organisation technique**

### **1233.1 Mesure de la vitesse du vent**

Un manche à air, clairement visible du départ, ainsi qu'un anémomètre doivent être installés à l'extérieur de la zone de course, au niveau de la zone de chronométrage.

Lorsque le vent est assez fort pour faire dévier les coureurs ( 15km/h et plus) ou pour fausser les résultats, le jury doit arrêter le run en cours, noter la vitesse du vent enregistrée et la publier sur le bulletin officiel du jour. Lorsque le vent repasse en dessous de 15km/h la course peut redémarrer.

Dans tous les cas, la sécurité des coureurs doit rester la préoccupation majeure.

### **1233.2 Liaison radio**

Pour les raisons de sécurité le jury et le starter départ doivent être en liaison radio permanente durant toute la course.

### **1233.3 Chronométrage**

**1233.3.1** Le chronométrage s'effectue à l'aide d'une horloge imprimante câblée, fonctionnant à 1/1000<sup>ème</sup> de seconde, commandée par des cellules photoélectriques placées à l'entrée et à la sortie de la zone de chronométrage de 100 mètres. Les vitesses sont calculées en km/h et au moins au 100<sup>ème</sup>.

**1233.3.2** Cellule photoélectrique : le positionnement des cellules photoélectriques doit être fait avec précision, l'installation est faite par un expert agréé par le jury.

Chaque cellule photoélectrique comprend :

- Un émetteur et un récepteur
- Un émetteur récepteur réflecteur
- Un système de doublage totalement indépendant dont l'émetteur-récepteur et le récepteur devront être fixés sur un support vertical placé à moins de 10cm du système de base. Le temps de référence est donné par les cellules supérieures.

**1233.3.3** La totalité de toutes les cellules photoélectriques doit être placée au minimum à 1m à l'extérieur de la zone de chronométrage (elles peuvent être à l'intérieur de la zone latérale de sécurité). La totalité des cellules photoélectriques (ainsi que tout support) doit être protégé par un talus de neige, de façon à éviter à un coureur tout choc dommageable avec le dispositif de chronométrage. La hauteur totale de cette protection du chronométrage doit être la plus basse possible, et ne doit pas excéder 50cm de hauteur, tout en mesurant au moins 2m de long. Mesures de sécurité supplémentaires, tout support doit être scié sur une partie de sa section au niveau de la neige dans l'éventualité d'un choc avec un coureur.

**1233.3.4** Le système de chronométrage doit être opérationnel et utilisé durant les entraînements aussi bien que durant les runs de course. Une personne qualifiée, tel un chronométreur officiel de la Fédération Nationale, d'une compagnie de chronométrage, ou de la FIS, doit effectuer le chronométrage.

## **1233.4 Point de départ**

**1233.4.1** Les points de départ sont choisis par le jury et matérialisés par un bâton, un fanion ou une banderole. L'approche de la piste de vitesse depuis la piste ouverte au public jusqu'au point de départ doit être sécurisée de façon à empêcher la chute des coureurs ou de leur équipement le long de la piste. Ce filet de sécurité s'appellera la « **CAIT line** » {Ligne de vie en hommage à CAITLIN TOVAR}.

**1233.4.2** Les points de départ des coureurs hommes et dames peuvent être différents dans les 3 classes (S1, SDH et SDH juniors). Chaque manche doit commencer par la position la plus basse.

**1233.4.3** Pour le 1<sup>er</sup> run d'entraînement et pour le 1<sup>er</sup> run de course, la hauteur du départ ne doit pas permettre de réaliser une vitesse supérieure à 180km/h.

**1233.4.4** Le dernier point de départ atteint chaque fin de journée doit normalement être utilisée pour le 1<sup>er</sup> départ du jour suivant. Le jury peut toutefois décider de partir de plus bas ou de plus haut en fonction des conditions météorologiques ou des conditions de pistes.

**1233.4.5** Pour des raisons de sécurité (vent, visibilité, dégradation de la piste ...), le jury peut à n'importe quel moment de l'épreuve décider de descendre le point de départ.

**1233.4.6** Le dernier point de départ (le plus haut) d'une épreuve FIS ne doit pas permettre de dépasser les 200km/h. Les runs de compétitions suivant devront donc partir du même point de départ. Le Délégué Technique lorsqu'il choisit la hauteur de départ, doit prêter attention à la limitation à 200km/h. **Le comité directeur de la F.I.S peut autoriser lors de certaines épreuves l'utilisation du potentiel complet de la piste ( et donc dépasser les 200 km/h) répondant ainsi à la demande de la commission ski de vitesse de la F.I.S.**

**1233.4.7** Le point de départ final pour les coureurs juniors (SDH) ne doit pas permettre des vitesses supérieures à 170 km/h. (à noter les règles de l'article 1233.5.2 sur l'ordre de départ de la catégorie descente) .

## **1233.5 Ordre de départ**

**1233.5.1** Les compétitions doivent se courir selon les points FIS. L'ordre de départ est déterminé en fonction des points FIS, avec tirage au sort pour les 15 meilleurs coureurs présents

**1233.5.2** Hommes et dames (S1, **SDH et SDH junior**) doivent courir dans les catégories différentes et dans des groupes séparés. La catégorie dame doit en principe partir en premier et peut partir d'un point de départ inférieur si nécessaire. La catégorie « descente » doit partir en principe après la catégorie « S1 » et avec la même réglementation pour désigner l'ordre des départs. Toutefois, lors du comité de course, la veille, le jury peut décider de changer l'ordre de départ (ex : intervertir les catégories homme et dame). La catégorie Descente ne peut pas partir plus haut que la catégorie correspondante Speed One, les juniors Descente hommes ne peuvent pas partir de plus haut que les séniors **descente** hommes.

**1233.5.3** Au début de la compétition, les numéros seront attribués à chaque compétiteur et seront conservés toute la durée de l'épreuve. L'ordre de départ des runs d'entraînement est celui des numéros attribués à chaque coureur et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> run de course. Après quoi l'ordre de départ de chaque groupe (homme/dame) sera déterminé par les meilleures vitesses de chaque coureur durant l'ensemble des runs de course (excluant les runs d'entraînement), pris dans l'ordre dégressif (de la meilleure à la moins bonne), excepté les 10 meilleurs dont l'ordre de départ sera inversé (ex : l'ordre est : 10<sup>ème</sup> le plus rapide, 9<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> ... 2<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup> puis 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> 14<sup>ème</sup>, etc ...

**1233.5.4** Lors de la réunion du comité de course, le jury décidera du nombre de coureurs qualifiés dans chaque catégorie pour chaque run du lendemain. Après chaque run, le jury pourra éliminer tout coureur qui n'aura pas fait preuve d'un niveau technique suffisant pour participer au run suivant.

## **1233.6 Les ouvreurs**

**1233.6.1** Les ouvreurs sont inscrits comme des coureurs normaux pour la compétition en cours et doivent pleinement respecter le règlement FIS de Ski de Vitesse. Pour les entraînements et le 1<sup>er</sup> run officiel le jury devra tirer au sort 2 coureurs hommes S1 qui feront office d'ouvreurs. Les vitesses de ces ouvreurs seront retenues comme vitesses officielles pour ce run.

**1233.6.2** S'il n'y a pas d'ouvreur officiel et dès que les cuts auront débuté, les 3 meilleurs hommes et la meilleure dame des coureurs non qualifiés lors du run précédent seront désignées comme ouvreurs et s'élanceront dans l'ordre dégressif des vitesses réalisées ; dans le cas où ils refuseraient où ils ne pourraient répondre à la demande, les places ainsi libérées seraient prises par des coureurs non qualifiés suivants. A ce niveau, les vitesses du meilleur ouvrier, dans chaque catégorie seront prises en compte dans le résultat officiel. Les vitesses des autres ouvreurs ne seront pas prises en compte dans le résultat final mais elles seront toutefois publiées en information avec les résultats.

## **1233.7 Nombre de runs**

Tous les runs doivent être chronométrés et toutes les vitesses, hormis celles du run d'entraînement, comptent pour le résultat final. Il ne peut y avoir plus de 3 runs de courses par jour et par compétiteur (à l'exclusion des runs en tant qu'ouvreur). Si un record du monde est battu durant un run, la compétition doit s'arrêter pour la catégorie concernée (homme ou dame) à la fin du run.

## **1233.8 Procédure de départ**

**1233.8.1** Tout coureur doit prendre le départ uniquement du point fixé par le jury pour la manche en cours. Toutefois, le coureur peut demeurer au-dessus de la ligne de départ jusqu'à ce que le starter lui annonce « GO » ; à ce moment là le coureur peut descendre au point de départ et démarrer son run avant la limite des 60 secondes.

**1233.8.2** Le starter départ ne doit donner le signal de départ qu'après avoir reçu le signal « PISTE LIBRE » de la part du chef de piste ou du directeur d'épreuve.

**1233.8.3** Tout coureur qui n'a pas répondu à l'appel de son numéro sera exclu de l'épreuve, sauf si son absence résulte d'un cas de force majeure (panne de la remontée mécanique) et seulement avec l'accord du jury. Dans ce cas, le starter départ autorisera le coureur à prendre un départ différé **sous réserve de validation ultérieure** (voir aussi l'article 613.6)  
Tout compétiteur **exclu** conservera sa meilleure vitesse réalisée jusque là, pour le résultat final.

## **1233.9 Classement**

**1233.9.1** Les vitesses et les temps réalisés par chaque compétiteur sont annoncés et écrits sur un tableau à l'arrivée de la piste après chaque passage. A la fin de chaque journée, un classement homme et dame est établi, basé sur les meilleurs vitesses réalisées jusque là. Les vitesses réalisées durant les runs d'entraînement ou en tant qu'ouvreur, sont exclus des résultats officiels avec une exception concernant les vitesses des ouvreurs du 1<sup>er</sup> run de course (voir article 1233.6.1 ci-dessus).

**1233.9.2** Le classement final (général et par catégorie) d'une course est établi uniquement avec le placement du run final pour les coureurs qualifiés (voir article 1233.5.4 ci-dessus). Tous les autres coureurs sont classés à la suite du groupe des finalistes dans l'ordre de leur meilleure vitesse.

Les catégories d'une épreuve de ski de vitesse sont :

- S1\*junior dame **uniquement lors du championnat du monde**
- Descente junior dame (en accord avec le règlement FIS)
- S1 dame senior
- Descente dame senior
- S1 junior homme **uniquement lors du championnat du monde**
- Descente junior homme (en accord avec le règlement FIS)
- S1 homme senior
- Descente homme senior

\* S1 = speed one

**1233.9.3** Des récompenses doivent être attribuées aux 3 meilleurs hommes et aux 3 meilleures dames de la catégorie S1, ainsi qu'aux vainqueurs des autres catégories présentées. Des récompenses peuvent être attribuées à un nombre supérieur de coureurs hommes (dans la limite des 10 premiers). Si des prix en argent sont attribués, la répartition des sommes distribuées doit être publiée dans le programme officiel avant le début des épreuves.

## **1233.10 Résultats**

**1233.10.1** Les résultats officiels finaux, seront communiqués à tous les officiels, chefs d'équipe et coureurs ayant participé à l'épreuve. En plus, 3 jeux complets de résultats seront envoyés au siège de la FIS. Une copie sera également envoyée par la FIS au Président et au Secrétaire de la commission Ski de Vitesse de la FIS.

**1233.10.2** Au cours de la saison, la FIS publiera un classement de coupe du monde de ski de vitesse par point (SSWC) basé sur les résultats officiels. Sur cette base et sur le résultat de la finale, les vainqueurs de la coupe du monde seront présentés avec leur trophée (globe) lors de la finale de la coupe du monde. Sur ces courses sera établi un classement par nation basé sur une règle définie par le comité ski de vitesse, règle qui inclura toutes les nations participantes. Les règles régissant le classement par équipe seront annoncées avant la première coupe du monde de la saison

Ceci s'applique uniquement aux skieurs de vitesse.

**1233.10.3** Les SSWC points seront attribués à chaque coupe du monde comme suit :

Men:	Place	Points	Women:	Place	Points
	1	100		1	25
	2	80		2	20
	3	60		3	15
	4	50		4	12
	5	45		5	10
	6	40		6	9
	7	36		7	8
	8	32		8	7
	9	29		9	6
	10	26		10	5
	11	24		11	4
	12	22		12	3
	13	20		13	2
	14	18		14	1
	15	16			
	16	15			
	17	14			
	18	13			
	19	12			
	20	11			
	21	10			
	22	9			
	23	8			
	24	7			
	25	6			
	26	5			
	27	4			
	28	3			
	29	2			
	30	1			

Ce tableau de points ne concerne que la catégorie S1. Des points coupe du monde sont aussi calculés pour les catégories descente hommes, descente dames, descente junior hommes et descente junior dames ; ces points sont basés sur ceux de la catégorie S1 dames (25, 20, 15,12 etc.)

**1233.10.4** À la fin de la saison la F.I.S publiera les listes suivantes en séparant les hommes et les dames :

- le classement final de la coupe du monde pour la catégorie S1
- Un deuxième classement pour la catégorie descente
- Un troisième pour la catégorie descente junior
- le classement des meilleures vitesses réalisées durant la saison.
- le classement des points F.I.S, calculé selon l'article 1236 qui va suivre

En plus, la FIS publiera un classement par nation, basé sur les règles définies à l'article 1233.10.2.

## **1234 L'équipement de compétition**

Les règles concernant l'équipement sont très importantes et ce, à 2 titres, tout d'abord pour assurer la régularité de la compétition mais également pour la sécurité des compétiteurs. Par conséquent, après chaque manche, 2 coureurs tirés au sort par le jury seront contrôlés dans la raquette d'arrivée. Toute personne refusant le contrôle sera exclu de la compétition et du classement officiel, ainsi que tout coureur ou ouvreuse contrôlé avec un équipement non conforme. Tout coureur a la possibilité de porter une réclamation auprès du Directeur d'épreuve, concernant la non-conformité du matériel et le non-respect du règlement de la part d'un autre concurrent, en accompagnant sa réclamation d'une somme de 100 francs suisse. Si sa réclamation est retenue, cette somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par la FIS pour développer le ski de vitesse (ex : délégué technique des épreuves).

### **1234.1 Skis**

La longueur des skis de la catégorie S1 doit être comprise entre 2,20m et 2,40m. Leur poids doit être inférieur à 15 kilos (pour la paire), fixation et stop skis compris, ils doivent être adaptés à la grande vitesse et n'avoir aucun rajout d'appendice aérodynamique. La catégorie « descente » **et « descente junior »** doit avoir des skis de descente standard comme il est défini dans les règles F.I.S, concernant l'équipement des descendeurs et leur longueur ne doit pas dépasser 2.25m.

### **1234.2 Fixations**

Les fixations des skis de vitesses doivent être équipées de stop skis en état de fonctionnement. Les lanières sont interdites. Rien ne doit modifier leur fonction et elles ne doivent être couvertes par un aucun profil ou rajout aérodynamique. Elles ne doivent jamais être montées à plus de 2,5cm au dessus de la surface du ski.

### **1234.3 Les bâtons**

Les bâtons sont obligatoires pour un skieur de vitesse. Ils doivent mesurer au moins 1m à la corde (mesure en ligne droite entre les 2 extrémités) et le poids de la paire de bâton ne doit pas excéder 2 kilos. Les cônes ou rondelles sont obligatoires, avoir un diamètre d'au moins 3cm, une longueur comprise entre 5et 10cm et être placés à moins de 5cm de la pointe inférieure du bâton, le diamètre le plus large à la partie inférieure. Les poignées doivent être placées sur la partie la plus haute des bâtons, sans dragonnes et libres de toute appendice pointue ou saillante **tout comme d'ailleurs l'ensemble du bâton.**

**1234.3.1** En course, le coureur doit tenir ses 2 bâtons à leurs extrémités  
Ils ne doivent pas dépasser en avant des mains.

## **1234.4 Combinaisons**

Pour la catégorie S1 (speed one) la combinaison peut être un vêtement plastifié réalisé exclusivement pour le ski de vitesse.

Pour la catégorie descente et descente junior la combinaison et tous ses éléments doivent être en conformité avec le règlement FIS ski alpin descente comme il est défini dans le paragraphe concernant l'équipement FIS, spécialement au niveau de la perméabilité à l'air. Pour les 2 catégories, S1 et descente, il est obligatoire de porter sous la combinaison des sous-vêtements couvrant les cuisses et les bras au minimum au  $\frac{3}{4}$ . Dans le même ordre d'idée, pour éviter de graves brûlures, il est impératif de porter une protection dorsale sous la combinaison (voir article 1234.9).

Aucun élément de protection ne peut avoir plus de 4,5cm d'épaisseur. Les coureurs ont obligation de porter des gants pour protéger leurs mains.

## **1234.5 Les chaussures**

Le corps de la chaussure (tige+base) doit être issu d'un même modèle de série. Leur poids ne doit pas dépasser 6kg par paire. Les chaussures ne doivent pas recevoir d'appendice aérodynamique en rajout mais peuvent être couvertes en partie, par le bas de la combinaison de vitesse. Les chaussures doivent pouvoir être ouvertes à la main, sans utilisation de quelconque outil.

## **1234.6 Le casque**

Pour la catégorie S1, un casque de protection (le casque intérieur) doit recouvrir en totalité la tête du skieur et être équipé d'une protection de la face. Il doit être solidement fixé avec une jugulaire comportant une branche de fermeture de sécurité (les 2 anneaux métalliques sont interdits). Le casque de protection et la tête doivent être séparés par une mousse d'au moins 5mm d'épaisseur (compressée). Un profil additionnel et une protection faciale peuvent être ajoutés (le casque extérieur) mais ils ne doivent avoir aucune protubérance dangereuse et, dans l'éventualité d'une chute, doivent être rapidement indépendant du casque protecteur de base (le casque intérieur). Toutes les parties détachables doivent être fixées au casque intérieur par, soit des vis plastiques (deux au plus) soit par de la colle. Il doit pouvoir passer sans forcer, joints souples compris, dans un cercle de 40 cm de diamètre (le test du « cercle ») et, ce, dans tous les sens. Son poids ne doit pas dépasser 2 kilos (casque intérieur et extérieur compris).

Pour la saison 2007/2008 les coureurs pourront utiliser un casque intérieur conforme à la norme standard CE 1077 et fixé à la coque extérieure par un système de fixation homologué accompagné d'un certificat du fabricant. Concernant ce nouveau casque, le test s'effectuera avec un cercle dont le diamètre passera à 48cm.

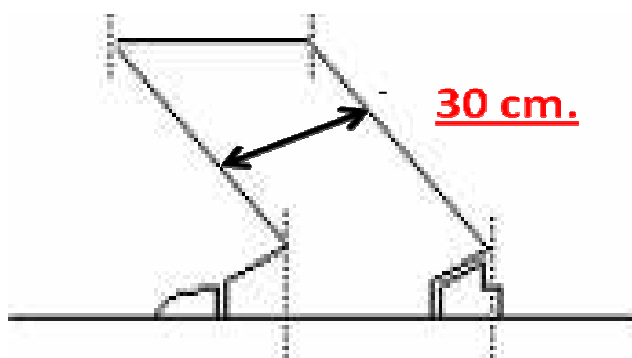
### **1234.6.1 Casque SDH**

Les coureurs de la catégorie Descente doivent porter un casque conforme à la réglementation ski alpin FIS Descente ou un casque aux normes EN966 et CE1077 avec protection du menton et visière.

### **1234.7 Profils de jambes (ailerons)**

Les skieurs de vitesse peuvent porter des ailerons sous leur combinaison en respectant ces règles :

- le poids de chaque aileron ne doit pas dépasser 1kg, ils doivent être fabriqués dans des matériaux souples, ne pas gêner le travail des fixations et doivent être non contendants, en cas de rupture.
- La longueur maximale des ailerons, mesurée du devant de la jambe à l'arrière de l'aileron ne doit pas dépasser 30cm



- les profils devant la jambe sont interdits.

### **1234.8 Numéros de départ**

Des numéros de départ doivent être fixés sur la coque du casque extérieur, et on peut également en rajouter sur les skis. La forme, la dimension et le style du lettrage ne doit pas être modifié sous peine de pénalité ou de disqualification. Le numéro de départ doit mesurer au moins 6cm de haut et être parfaitement lisible. Le numéro de départ peut porter la marque d'un sponsor de la même taille et du même lettrage (ou plus petit) que le numéro.

**1234.9 Protection dorsale** Une protection dorsale est obligatoire pour préserver le coureur, à la fois des brûlures dues au frottement et des chocs ; elle doit être conforme aux normes FIS et disponible dans le commerce. La protection dorsale ne doit pas comporter d'éléments aérodynamiques additionnels, ni de composants métalliques ou tranchants. Son épaisseur (compressée) ne doit pas être de moins de 0.3cm.

## **1234.10 Accessoires**

Pour des raisons de sécurité, tous les accessoires (bracelets métalliques, montres, chaînes de cou, grandes boucles d'oreilles ...) sont interdits. Les lunettes avec du verre ou des parties métal (branches) sont aussi interdites et les autres doivent être choisies en pensant aux risques qu'elles pourraient poser en cas de chutes.

## **1235. Engagement des coureurs**

Il est exigé de tous les coureurs de respecter le règlement général de la FIS, sur la nationalité, les règles médicales et le contrôle anti-dopage, sur la qualification, la présence aux remises des prix ... comme il est souligné sur les 200 articles du règlement FIS.

## **1236 Calcul des points**

Lors de chaque compétition le calcul des points s'opère en utilisant la formule :

$$P = (SX/SO - 1) \times F \text{ ou bien } P = (TO/TX - 1) \times F$$

Avec :

- P** : nombre de points
- SX** : vitesse du vainqueur arrondie à 2 décimales
- SO** : vitesse du coureur arrondie à 2 décimales
- TO** : temps du coureur au 1 centième de seconde près
- TX** : temps du vainqueur au 1 centième seconde
- F** : 1500 (le facteur « F »)

Pour les coupes du monde et les championnats du monde **auxquels participent les coureurs de catégorie S1** , il n'y a pas de pénalité à rajouter. **Par contre pour les coupe du monde avec uniquement une participation SDH ( sans S1) une pénalité de course appropriée sera donnée par la F.I.S. Même chose pour les coupes du monde SDH junior.** La validité des points de tous les listings doit être faite en conformité avec le calcul des points FIS tel qu'il est défini par le comité FIS de calcul des points

## **1237 Questions non couvertes par le règlement spécial**

Les règles qui sont données ailleurs, dans le règlement général des courses FIS (I.C.R) peuvent être appliquées dans le cas où elles ne seraient pas spécifiées dans le règlement spécial ski de vitesse FIS proposé ci-dessus. En cas de litige, il faut référer du problème auprès du bureau de la FIS et du comité de ski de vitesse FIS.